

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

*Séance du 20 mars 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire*

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier.

Objet : Signature d'une convention et d'autres documents pour la mise en réseau des bibliothèques municipales de Weyersheim et Hoerdts –

La convention de partenariat définit les relations entre les communes de Weyersheim et Hoerdts concernant les documents, l'animation, le suivi et la coordination des actions développées dans le cadre de la gestion du réseau commun de leurs bibliothèques municipales, dans le but de promouvoir la lecture publique et d'améliorer l'accès aux ressources documentaires pour leurs habitants.

Elle précise les services offerts, les responsabilités de chaque partie, les conditions de fonctionnement du réseau des deux bibliothèques, ainsi que les modalités de coopération en matière d'action culturelle, d'accueil des groupes, de gestion des collections, du système informatique et de la politique documentaire concertée.

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée d'un an et sera tacitement reconduite chaque année. Une évaluation annuelle sera effectuée pour s'assurer du respect des engagements des parties et un rapport d'activités sera élaboré à cet effet.

Le règlement intérieur du réseau des bibliothèques définit les modalités d'utilisation du réseau et les obligations des usagers.

Des fiches d'inscription propres au réseau ainsi qu'un formulaire d'autorisation parentale ont également été élaborés.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le règlement intérieur et d'approuver la fiche d'inscription et l'autorisation parentale.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour la mise en réseau des bibliothèques municipales de Weyersheim et Hoerdts ainsi que le règlement intérieur ;

APPROUVE le formulaire d'inscription ainsi que l'autorisation parentale.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 25 mars 2025

Transmis à la Préfecture le 25 mars 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 25 mars 2025

Le secrétaire,
Didier JUNG



Le Maire,
Sylvie ROEHLLY

